

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt quatre

Le : 11 décembre 2024

Nombre de Conseillers

En exercice 14

Présents 12

Votants 14

Abstentions 0

Le Conseil Municipal de la commune de Quincy, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil à la mairie de Quincy, sous la présidence de M. Pascal RAPIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 décembre 2024

Date de l'affichage de la convocation : 05 décembre 2024

Délibération N°2024-42

PRÉSENTS : Pascal RAPIN, Agnès DELANNOY, Sébastien CLAVIER, Géraldine MARTYNIAK, Custodia CARVALHO, Luc DELANNOY, Patrick HERVET, Christian MYSZKIEWICZ, Jacques PERARD, Jean-Michel RADOUX, Luc TABORDET, Sophie BERTRAND

ABSENTS EXCUSES, STIANTI Mary a donné pouvoir à Pascal RAPIN,

Nathalie HOUSIER a donné pouvoir à Géraldine MARTYNIAK

Secrétaire de séance : Jean-Michel RADOUX

PRÊT POUR LE SECTEUR PUBLIC LOCAL

AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET A LEURS GROUPEMENTS

DELIBERATION D'AUTORISATION D'EMPRUNT

OBJET : Réalisation d'un Contrat de Prêt AQUA PRÊT d'un montant total de 1 567 000 € (un million cinq cent soixante-sept mille euros) auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de la création d'un réseau d'assainissement dans le bourg de QUINCY.

Le Conseil municipal de la commune de QUINCY, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,

DELIBERE

Pour le financement de cette opération, Monsieur le Maire de QUINCY est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne de Prêt pour un montant total de 1 567 000 € (un million cinq cent soixante-sept mille euros) dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Accusé de réception en préfecture
Ligne de Prêt pour un montant total de 1 567 000 € (un million cinq cent soixante-sept mille euros) dont les caractéristiques financières sont les suivantes :
B2024-42-DE
Date de télétransmission : 13/12/2024
Date de réception préfecture : 13/12/2024

Ligne du Prêt : AQUA PRET

Montant : 1 567 000 euros

Durée de la phase de préfinancement : /

Durée d'amortissement : 45 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,40 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : Echéance et intérêts prioritaires

Préfinancement : 12 mois

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

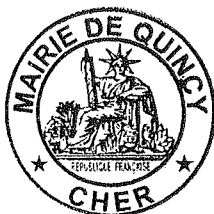
Fait et délibéré à QUINCY

Le 11 décembre 2024

DECIDE :

A cet effet, le Conseil municipal autorise son Maire délégataire dûment habilité (par 14 voix favorables), à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

Le Maire
Pascal RAPIN



Secrétaire de séance
Jean-Michel RADOUX



Publication sur le site internet de la commune le : 13/12/2024

Acte transmis en préfecture le : le 13/12/ 2024